

**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES**

**N°16-41**

**PROGRAMME MOBILITE EUROPEENNE**

Mes Chers Collègues,

BASSIN Formation souhaite pouvoir permettre à certains de ses apprenti-e-s d'expérimenter la Mobilité Européenne dans le cadre des mesures et aides du programme européen Erasmus + avec le soutien du Conseil Régional.

Compte tenu de la charge administrative qu'impose la gestion de tels dossiers, il a été choisi d'intégrer un groupement de CFA pour à la fois concourir à l'appel à projet et bénéficier des effets d'une mutualisation en Centres sur le plan opération.

Le groupement MEDAA4 de ces CFA est porté principalement par le CFAA47- EPLEFPA 47 qui coordonne le projet. Pour finaliser ce projet, il nous faut préciser notre engagement en tant que CFA COBAS, la partie financière étant déjà intégrée au niveau du budget BASSIN Formation au-delà des ressources qui seront apportées par le programme.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER l'engagement de BASSIN Formation par l'intermédiaire de l'organisme gestionnaire COBAS
- AUTORISER le Président à signer le mandat pour l'Action Mobilité des individus à des fins d'apprentissage autorisant l'organisme coordinateur à agir en son nom, ainsi que tout document relatif au projet

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES**

**N°16-42**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET REGIONAL  
« APPRENTISSAGE EN PARCOURS INDIVIDUALISE - API -**

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'Appel à projets « SERVICE REGIONAL DE L' APPRENTISSAGE » 2015 2016 cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE) et la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, BASSIN Formation CFA COBAS a déposé un dossier de demande de subvention pour le projet APPRENTISSAGE EN PARCOURS INDIVIDUALISE - API- d'un montant prévisionnel de 90 000 € :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- FSE : 45 000 €
- Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : 45 000 €

En aucun cas, la subvention n'excédera une intervention supérieure à cette somme. Si le montant des dépenses est inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera calculée au prorata des dépenses éligibles et justifiées.

Ce projet fait partie intégrante du projet de développement de BASSIN Formation notamment pour l'Axe « Optimiser les dispositifs de formation et les dispositifs pédagogiques ».

Ils contribuent à la réalisation de la politique régionale de l'Apprentissage en Aquitaine au travers notamment de la volonté d'optimiser l'accès à l'Apprentissage, de rénover et diversifier les pratiques pédagogiques.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ↳ APPROUVER ce projet et le plan de financement prévisionnel pour un montant de 90 000 €
- ↳ INSCRIRE les crédits correspondants au Budget Supplémentaire 2016
- ↳ HABILITER le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016  
Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Cyril SOCOLOVERT**

**N°16-43**

**EAU POTABLE : CONVENTION DE SERVITUDE FORAGE GOULUGNE DE BAS DIT  
CAONE A CAZAUX**

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 26 juin 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la mise à disposition de la Communauté par la Ville de La Teste de Buch de la parcelle cadastrée section CN N° 123 d'une superficie de 423 m2 constituant le terrain d'implantation du forage situé rue de la Caône à Cazaux ainsi que des équipements techniques situés sur celui-ci.

Par délibération en date du 28 janvier 2016, la Commune de La Teste de Buch a également approuvé cette mise à disposition, à titre gratuit, assortie d'une convention de servitude de passage grevant la parcelle communale cadastrée section CN N°124 p (issue de CN N°80) d'une superficie de 23 m2 environ.

Le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à signer l'acte notarié régularisant cette servitude, tous les frais afférents à la constitution de cette servitude étant à la charge de la COBAS.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : **ADOpte**

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

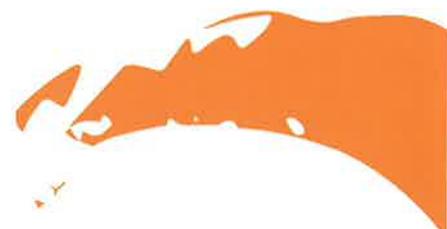
**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Yves FOULON**

**N°16-44**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN MUNICIPAL AVENUE DE L'AERODROME  
A LA TESTE DE BUCH**

Mes chers collègues,

La commune de La Teste de Buch est propriétaire de la parcelle de terrain dépendant de son domaine privé, cadastrée section HA n°153, d'une superficie de 4435m<sup>2</sup>, située avenue de l'aérodrome. Ce terrain jouxte la déchèterie et le centre de transfert des déchets gérés par la COBAS dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

En vue de construire un nouveau Pôle Technique communautaire, sur la parcelle cadastrée section HA n°679 lui appartenant, la COBAS a sollicité la cession, à son profit, d'une partie du terrain communal, soit une superficie de 3466m<sup>2</sup> environ, afin de compléter ses installations permettant d'assurer le broyage des déchets végétaux et de constituer un accès au futur pôle technique.

Eu égard au caractère d'intérêt général de ces équipements, un accord a été trouvé entre les deux parties pour une cession moyennant l'euro symbolique.

La totalité des frais engendrés par cette cession, notamment l'établissement du document d'arpentage, du plan de bornage, de l'acte notarié et tous travaux qui pourraient être rendus nécessaires pour mener à son terme cette cession, seront à la charge de la COBAS.

Vu l'avis du domaine en date du 04 décembre 2015,  
Vu la délibération de la ville de La Teste de Buch n°DEL2016-01-34,

Et après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et du Bureau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition par la COBAS du terrain municipal cadastré section HA n°153p, situé avenue de l'aérodrome, d'une superficie de 3466 m<sup>2</sup> environ, dans les conditions exposées ci-dessus
- **AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique de vente et tout autre acte à intervenir

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : **ADOpte**  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016  
Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE**

**N°16-45**

**ETUDE DE L'ADEME POUR LA FUTURE ORGANISATION DU TRI DES DECHETS  
RECYCLABLES MENAGERS EN GIRONDE**

Mes chers Collègues,

Considérant que l'extension des consignes de tri des déchets à l'ensemble des déchets plastiques est imposée avant 2022 par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant qu'actuellement aucun centre de tri en Gironde n'est adapté à cette extension des consignes de tri et que cette adaptation nécessitera des investissements importants,

Considérant qu'une réflexion a été initiée à l'échelle de la Gironde avec l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge des déchets, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Département et la Région,

Considérant que la quasi-totalité des EPCI girondins en charge des déchets a donné son accord de principe pour participer à une étude technico-économique commune devant permettre de décider de la future organisation du tri sur le territoire de la Gironde.

L'ADEME s'est proposé, en l'absence d'une solution alternative plus rapide à mettre en œuvre, de porter et de financer cette étude pour le compte des EPCI girondins en charge des déchets. Ces derniers se sont, pour leur part, proposés de piloter techniquement cette étude.

Le comité de pilotage de cette étude sera constitué de l'ADEME, des EPCI en charge des déchets ayant délibéré, des éco-organismes Eco-Folio et Eco-Emballages, du Département et de la Région. D'autres personnes qualifiées pourront être invitées en tant que de besoins aux réunions du comité de pilotage.

Cette étude sera présentée à l'ensemble des EPCI en charge des déchets ayant participé, avec pour chaque scénario ses incidences techniques et financières. Cette étude abordera également les différentes options juridiques qui permettraient de regrouper les EPCI qui souhaiteraient engager un projet commun sur cette question du tri des déchets recyclables ménagers.

Le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER le lancement par l'ADEME d'une étude technico-économique commune devant permettre de proposer un projet d'organisation du tri en Gironde,
- APPROUVER la participation active de la COBAS à cette étude,

- DESIGNER les deux représentants qui participeront au comité de pilotage de cette étude, à savoir Monsieur Thierry Maisonnave, Vice Président, en charge de la gestion des déchets, en tant que représentant élu, et Madame Hélène LAMEIGNERE, directrice du Pôle Environnement, en tant que représentant technique.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016  
Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Thierry MAISONNAVE**

**N°16-46**

**CONSTRUCTION DU NOUVEAU POLE TECHNIQUE DE LA COBAS  
 APPROBATION DE LA PHASE TRAVAUX**

Mes chers Collègues,

Par délibération du 29 janvier 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'engager un concours de maîtrise d'œuvre en vue de la construction du pôle technique Environnement de la COBAS. Pour rappel, le projet consistait à réaliser un nouvel équipement plus moderne, plus opérationnel, et regroupant les activités et le personnel du centre technique actuel.

Le 23 juillet 2015, la COBAS a délibéré pour attribuer le marché au groupement de maîtrise d'œuvre MARJAN HESSAMFAR&JOE VERONS/TPF INGENIERIE BORDEAUX.

Le coût des travaux de cette opération est estimé en phase APD (Avant-Projet Détaillé) à un montant de 5 831 360 € HT (valeur janvier 2015).

Pour choisir les entreprises chargées de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire pour la COBAS de lancer des marchés de travaux, sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les travaux ont été répartis en 17 lots comme suit :

L'ensemble des montants sont indiqués en €HT

Lot n°	Désignation	APD
1	<b>VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS :</b>	<b>1 228 493.00 €</b>
2	FONDACTIONS / GROS ŒUVRE	746 430.00 €
3	<b>CHARPENTE BOIS /OSSATURE BOIS / FACADES ET VETURES BOIS</b>	<b>1 120 540.00 €</b>
4	CHARPENTE METALLIQUE	12 000.00 €
5	<b>BARDAGE - ETANCHEITE - COUVERTURE - ZINGUERIE</b>	<b>781 568.00 €</b>
6	MENUISERIES EXTERIEURES - PORTES AUTOMATIQUES	259 329.00 €
7	<b>SERRURERIE - METALLERIE</b>	<b>66 000.00 €</b>
8	PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS	140 500.00 €
9	<b>MENUISERIE INTERIEURE - SIGNALETIQUE</b>	<b>117 000.00 €</b>
10	REVÊTEMENTS DE SOLS - REVETEMENTS MURAUX	126 000.00 €
11	<b>PEINTURE</b>	<b>60 000.00 €</b>
12	ELECTRICITE CFO / CFA / SSI	445 500.00 €
13	<b>CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES</b>	<b>565 000.00 €</b>
14	ASCENSEUR	25 000.00 €
15	<b>DISTRIBUTION HYDROCARBURES</b>	<b>75 000.00 €</b>
16	EQUIPEMENTS D'ATELIER	38 000.00 €
17	<b>PONT ROULANT</b>	<b>25 000.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 831 360.00 €</b>

Le conseil d'exploitation de la régie de gestion des déchets ménagers et assimilés, et le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

**DECIDE :**

- D'AUTORISER le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, pour les travaux de construction du pôle technique Environnement de la COBAS,
- D'AUTORISER le Président à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront remis les offres économiquement les plus avantageuses, choisies par la Commission d'appel d'offres,
- D'AUTORISER le Président en cas d'insuccès, à procéder à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié,

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRÉSIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Patrick MALVAES**

**N°16-47**

**PISTES CYCLABLES : CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA PISTE  
CYCLABLE A GUJAN-MESTRAS : «rue de la Barbotière, tronçon situé entre la rue Jules  
Barat et le giratoire menant au Port de la Barbotière Est»**

Mes Chers Collègues,

Les pistes cyclables sont un élément structurant de la politique de déplacements de la COBAS. Elles participent à la mise en œuvre des actions favorisant le transfert modal de l'usage de la voiture individuelle, vers des modes alternatifs moins polluants.

Par conséquent, la COBAS souhaite poursuivre la réalisation d'un maillage conséquent, cohérent et continu de voies cyclables.

A ce titre, la commune de Gujan Mestras réalise des travaux au Port de la Barbotière sur le tronçon situé entre la rue Jules Barat et le giratoire du Haurat menant au Port de la Barbotière (335ml). Aussi, il est proposé de profiter de cette opportunité en confiant l'aménagement de cette piste à la commune de Gujan Mestras afin d'optimiser les travaux.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération fixe le programme et les conditions financières qui s'élèveront à **77 050 € TTC**. Les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget 2016. La COBAS versera cette somme sous la forme d'un fonds de concours.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➔ **APPROUVER** les termes de la convention relative à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la Barbotière, tronçon situé entre la rue Jules Barat et le giratoire menant au Port de la Barbotière Est ;
- ➔ **HABILITER** le Président à signer cette convention et tous les documents relatifs au dossier

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : **ADOpte**  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Patrick MALVAES**

**N°16-48**

**PROJET DE CREATION DE DEUX PASSAGES SOUTERRAINS PIETONS ACCESSIBLES AUX  
PERSONNES A MOBILITE REDUITE EN GARES DE GUJAN MESTRAS ET LA TESTE DE BUCH**

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX**

Mes chers collègues,

La COBAS s'est engagée depuis plusieurs années à travers son Plan de Déplacement Urbain et ses projets d'aménagements communaux à développer des pôles multimodaux dans les quatre villes composant le territoire.

A ce jour, deux gares ont évolué en pôles multimodaux: les gares de Le Teich, de La Hume à Gujan-Mestras et bientôt celle d'Arcachon. L'étude sur la commune de La Teste de Buch sera prochainement engagée.

Le développement des problématiques de déplacement et de la gestion des différents flux au sein du territoire et plus particulièrement à proximité des gares doit être repensé, complété et adapté aux nouvelles exigences légales et aux besoins des usagers.

Par souci de sécurité et d'intégration paysagère et après la présentation des études par SNCF Réseau, les maires des communes de Gujan-Mestras, La Teste de Buch et Le Teich n'ont pas souhaité retenir les propositions de passages aériens.

Les élus ont donc privilégié les aménagements de passage sous les voies ferrées afin de garantir la sécurité des utilisateurs et mieux réguler la gestion des flux.

Afin d'engager les études de faisabilité des passages souterrains des communes de Gujan-Mestras et de La Teste de Buch, le conseil communautaire en date du 27 février 2015 a approuvé le financement des surcoûts des études entre les aménagements aériens et ceux souterrains et la participation financière tripartite entre SNCF RESEAU, la REGION et la COBAS.

Les études étant terminées et validées par les communes, la phase travaux doit être engagée. Pour ce faire, une convention tripartite jointe en annexe doit être approuvée. Elle identifie tout particulièrement :

- L'objet à savoir : la consistance des travaux à réaliser, les modalités d'exécution et de suivi des travaux, l'assiette de financement et le plan de financement et les modalités de versement des fonds.
- La maîtrise d'ouvrage qui sera assurée par SNCF RESEAU
- Et l'opération définie ainsi : l'ouvrage projeté sera un cadre de béton armé composé d'éléments préfabriqués mis en place lors d'une opération « coup de poing » nécessitant l'interruption de circulation ferroviaire pendant 84 heures. L'ouvrage est accessible aux personnes à mobilité réduite par la mise en place de deux ascenseurs venant compléter deux escaliers. Il est également prévu lors de cette opération de déplacer l'ogive caténaire située près du passage à niveau pour piéton (proche de la gare de Gujan Mestras ) pour permettre la modification du tracé de la piste cyclable Rue de l'Yser.

Le coût des études (préalablement réalisées) et des travaux est fixé, aux conditions économiques tel que précisées en annexe 3 de la présente convention à

Montant en euros H.T	Valeur juin 2006	Valeur actualisée en novembre 2015 en euros courants
Gare de La Teste de Buch	3 609 100	4 586 539
Gare de Gujan Mestras	3 201 655	4 068 748
Montant total	6 810 755	8 655 287

Soit un coût global d'opération de **8 655 287 H.T. Euros courants** intégrant le montant des études et des travaux.

Il vous est rappelé que le montant des études s'établissant à 355 000 Euros H.T (valeur novembre 2015) est déjà financé à hauteur de 80% par la COBAS et de 20 % par la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Le solde restant à financer s'élève donc à **8 300 287 H.T. Euros courants**.

Toutefois, l'estimation du besoin de financement restant s'élève à **8 313 810 H.T Euros courants**. En effet, cette différence de 13 523 Euros H.T correspond à l'application des indices de révisions prévus à l'article 6.1.2 de la convention annexée.

Le plan de financement proposé est ainsi précisé :

Financeurs	Montant H.T en euros courants	Pourcentage
REGION	750 207	9.02%
COBAS	3 000 829	36.09%
SNCF RESEAU	4 562 774	54.89%
TOTAL	<b>8 313 810</b>	100

Le planning prévisionnel de réalisation des ouvrages présenté est le suivant :

- Réalisation du dossier PRO : décembre 2015
- Réalisation du 25 mars 2016 au 25 septembre 2017 (passation des marchés jusqu'en aout 2016, travaux du 29 aout 2016 au 25 septembre 2017)
- Opération « Coup de poing » fermeture des lignes pendant 84 h du 25 mai 2017 au 28 mai 2017
- Mise en service prévisionnelle 25 septembre 2017

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➔ APPROUVER la convention avec la REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTE ET la SNCF RESEAU
- ➔ APPROUVER le plan de financement tel que précisé et inscrire les crédits correspondants sur les exercices concernés
- ➔ AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Elisabeth MONTEIL-MACARD**

**N°16-49**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ANNÉE 2016**

Mes Chers Collègues,

Le « Centre de Planification Familiale » de la Direction Promotion de la Santé du Département, a souhaité ouvrir une nouvelle permanence à Arcachon.

Il s'agit de mettre en place, tous les mercredis, des consultations médicales et une information-prévention en direction des jeunes. L'exercice de cette mission est assuré par des professionnels du Département.

Pour ce faire, la Cobas leur met donc à disposition des locaux, mutualisés avec d'autres services, Esplanade de la Gare à Arcachon.

En contrepartie, le Département prend à sa charge une participation financière au loyer pour un montant de 108 euros, correspondant à 8 mois d'utilisation soit du 4 mai au 31 décembre pour l'année 2016. Cette somme sera versée à la Cobas.

Les modalités de partenariat sont définies par voie conventionnelle.

Le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **HABILITER** le Président à signer la convention de partenariat entre le Département de la Gironde et la Cobas, jointe en annexe à la présente délibération.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : **ADOpte**

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.

**RAPPORTEUR : Dany FRESSAIX**

**N°16-50**

**CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COMITÉ D'ETUDE ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS AVENANT N°2 ANNÉE 2016**

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014, la COBAS a mis à disposition du Comité d' Etude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID) des locaux à Arcachon.

L'équipe professionnelle assure une prise en charge médico-sociale des personnes présentant des conduites addictives. Elle mène aussi des actions d'information- prévention auprès des jeunes.

Compte tenu de l'utilisation d'une partie de ces locaux par le « Centre de Planification Familiale » du Département, le montant du loyer pour le CEID s'élève à 2162 € TTC à compter du 4 Mai jusqu'au 31 décembre 2016.

Les modalités partenariales entre la COBAS et l'association CEID sont précisées dans l'avenant joint en annexe.

Le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- HABILITER le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre le CEID et la COBAS, joint en annexe à la présente délibération

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Martine CAUSSARIEU**

**N°16-51**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MOTOR GARAGE**

Mes Chers Collègues,

La nouvelle association Motor Garage est un garage associatif dont le but est de lutter contre la précarité en favorisant la mobilité des publics en difficulté financière, notamment en permettant aux bénéficiaires des minimas sociaux de faire entretenir leur véhicule.

L'association mettra à disposition de ses adhérents, un lieu adapté afin de réaliser en sécurité leurs réparations mécaniques par un mécanicien qualifié, responsable de l'atelier.

Dans le cadre de ses statuts, et plus précisément de sa compétence optionnelle : Action Sociale d'intérêt communautaire définie à l'article 7-II-6, la COBAS peut soutenir les associations situées sur son territoire de compétence ; elle souhaite donc accompagner financièrement Motor Garage.

Les modalités partenariales sont définies dans une convention annuelle qui prévoit le versement par la COBAS d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 5000€ pour l'année 2016.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- HABILITER le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association Motor Garage et la COBAS jointe en annexe
- AUTORISER le Président à verser la subvention exceptionnelle de 5000€ à l'Association pour l'année 2016

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Loretta LAHON-GRIMAUD**

**N°16-52**

**ASSOCIATION SOINS A DOMICILE DU BASSIN D'ARCACHON SUD - CONVENTION DE PARTENARIAT 2016**

Mes chers Collègues,

La convention actuelle de mise à disposition des locaux destinés à accueillir l'activité de l'association de Soins à Domicile arrive à échéance le 31 mars prochain.

Pour permettre l'exercice des missions de l'association sur le territoire, il convient de reconduire la mise à disposition par la Cobas des locaux situés au 931 avenue Gustave Eiffel, pour une période de 8 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 novembre 2016, date de fin de bail entre la commune de La Teste de Buch et la COBAS.

Le document joint en annexe précise les conditions de ce partenariat entre la collectivité et l'association notamment la prise en charge du loyer, de l'assurance et du petit entretien du bâtiment par la COBAS, l'association supportant directement les charges locatives.

Le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **HABILITER** le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association Soins à Domicile du Bassin d'Arcachon Sud et la Cobas, jointe en annexe à la présente délibération.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : **ADOpte**  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRÉSIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Françoise LEONARD-MOUSSAC**

**N°16-53**

**GENS DU VOYAGE : MISSION DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE DES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX**

Mes chers Collègues,

Depuis 2010, la coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage est confiée à un prestataire externe.

La mission est financée depuis 2012 par l'Etat, le Conseil Départemental et les EPCI, au moyen d'une convention de groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de coordination-médiation.

Depuis sa mise en place, cette mission a donné satisfaction à l'ensemble des services et collectivités concernés, en assurant une optimisation des équipements d'accueil disponibles, et en favorisant la médiation - conciliation lors de stationnement illégaux.

La convention de groupement est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. L'Etat a proposé de renouveler cette démarche et de lancer un nouvel appel d'offres pour ce dispositif partenarial.

Les EPCI compétents en matière d'aire de grand passage sont sollicités par le Préfet pour participer aux côtés de l'Etat et du Conseil Départemental, au financement de cette mission dont le coût total annuel s'élève à 32 630 euros.

Pour la COBAS, le montant annuel de la participation a été fixé à 1770 €, somme inscrite au budget 2016.

Afin de formaliser l'engagement des collectivités, les services de l'Etat proposent la signature de la convention de groupement de commande entre les différents financeurs de la mission pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- HABILITER le Président à signer la convention de groupement de commande joint en annexe à la présente délibération
- AUTORISER le Président à procéder au règlement de la participation financière de 1 770 € au prestataire retenu pour la mission

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRÉSIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

**N°16-54**

**ADOPTION DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2016  
ENTRE LA COBAS ET LA CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT  
DE LA GIRONDE**

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et dans la perspective de la création de la future Agence de Développement Economique, la COBAS souhaite à travers cette politique dynamique et ambitieuse, être capable d'impulser et de soutenir des projets d'avenir et créateurs d'emplois. Pour la mettre en œuvre, la COBAS souhaite travailler en collaboration plus étroite avec des partenaires naturels tels que la CRMA de la Gironde.

Partenaires naturels de l'action économique conduite sur le Sud du Bassin d'Arcachon, la COBAS et la CRMA 33 de la Gironde souhaitent partager leurs projets, unir leurs efforts et formaliser cette collaboration naturelle afin de rendre plus efficaces les actions menées en faveur des entreprises.

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les axes et le cadre général de la collaboration entre la CRMA 33 de la Gironde et la COBAS en faveur d'un développement économique durable du territoire.

Les 6 principales orientations de cette convention annuelle sont :

- Le travail avec la Pépinière d'entreprises pour l'accueil des jeunes entreprises
- La poursuite de la collaboration engagée depuis plusieurs années avec Bassin Formation
- La transmission des données économiques sur l'ensemble du territoire
- Les missions partagées en faveur du développement durable, et la sensibilisation des entreprises du territoire à la réduction et à la valorisation des déchets ainsi que la mise en place du label « Vague Bleue gestion déchets et /ou carénage » pour les entreprises de la filière nautique
- La mise en place d'un travail de partenariat avec les organisations professionnelles, afin de pouvoir fournir à la COBAS les éléments qui leurs sont nécessaires dans la mise en œuvre de leur politique en faveur du logement
- La participation à des événementiels de la COBAS

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ↳ APPROUVER la convention 2016 entre la CRMA de la Gironde et la COBAS
- ↳ AUTORISER le Président à signer ladite convention

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016  
Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

**N°16-55**

## **VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Mes chers Collègues,

Les évolutions législatives prévues à l'article 75 de la loi de Finances pour 2016 rendent l'estimation des bases prévisionnelles de taxe d'habitation complexe pour les services fiscaux au titre de l'exercice 2016.

En effet, ces bases sont habituellement calculées à partir des données de l'année précédente, actualisées en fonction du coefficient de revalorisations des valeurs locatives. Toutefois, les dégrèvements de taxe d'habitation en cours modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles. Il est donc porté à votre connaissance que les bases prévisionnelles de taxe d'habitation feront l'objet d'une surestimation plus ou moins relative en fonction des collectivités d'après les services fiscaux de l'Etat.

Néanmoins, compte tenu de l'évolution démographique de notre territoire, générant des bases dynamiques sur les impôts ménages et la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), le vote des taux des contributions directes peut s'effectuer sans risque majeur pour l'équilibre budgétaire de notre collectivité.

Conformément aux dispositions établies lors du débat d'orientation budgétaire au Conseil communautaire du 30 octobre 2015, et malgré la réfaction renouvelée des dotations de l'Etat au titre de l'effort des collectivités locales au redressement des finances publiques, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter la pression fiscale par un relèvement des taux de la fiscalité locale.

Afin d'atténuer les évolutions de dépenses entre les budgets, notamment sur le budget principal au titre du développement du territoire et des transports, il vous est proposé de maintenir les taux de la taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises, et d'ajuster les taux de la TEOM et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (en passant de 2,31 % à 3,31 % pour celle-ci) par un transfert équivalent d'un point, sans incidence sur le montant à acquitter par les ménages.

Après avis favorable du Bureau et de la Commission Finances et Administration Générale, je vous propose, Mes chers Collègues, de bien vouloir fixer comme suit les taux des contributions directes pour l'année 2016 :

	2015	2016
Taxe d'habitation	9,52 %	9,52 %
Taxe sur le foncier non bâti	5,97 %	5,97 %
Cotisation Foncière des entreprises	29,03%	29,03 %
Taxe sur le foncier bâti	2,31 %	3,31 %

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

**N°16-56**

**VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Mes chers Collègues,

L'action communautaire en matière d'environnement a été notamment marquée au cours de l'exercice 2015 par la reprise en gestion directe du centre de valorisation des déchets du Teich à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, et ce par délibération du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2015. Cet engagement public s'est pleinement traduit à travers la création d'une régie environnement effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, dotée de l'autonomie financière, dont la gestion est désormais gouvernée par un Conseil d'exploitation dédié et piloté par un Directeur de la collectivité.

Concrètement, cette évolution a généré, d'une part, une maîtrise améliorée des dépenses d'exploitation et, d'autre part, produit des recettes complémentaires significatives, tout particulièrement sur la redevance spéciale et la vente des produits valorisés.

Combinés à un accroissement des produits de la fiscalité perçus au titre de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM), les financements dégagés favoriseront assurément la réalisation programmée du Centre technique du Pôle Environnement sans recours excessif à l'emprunt.

Le financement des orientations budgétaires, validées lors du vote du budget primitif 2016, peut par ailleurs être assuré avec un ajustement du taux de la TEOM ramené à 10 %, en conformité avec les dispositions mentionnées dans la délibération relative au vote des taux des contributions directes 2016.

Après avis favorable du Bureau et de la Commission Finances et Administration Générale,

Je vous propose, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- AJUSTER le taux de la TEOM de 11 % à 10 % pour l'année 2016.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016  
Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : André CASTANDET**

**N°16-57**

**APPROBATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION DE « PARTENARIAT » DE L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP)**

Mes chers collègues,

En application de l'article 9 du code des marchés publics, la COBAS a recours, pour certains de ses achats, à la centrale d'achat « Union des groupements d'achats publics » (UGAP).

Cet établissement a pour mission de passer des marchés publics, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquérir des fournitures ou services destinés à tout pouvoir adjudicateur ou à toute entité adjudicatrice soumis au code des marchés publics. L'UGAP est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat.

Avoir recours à l'UGAP présente un intérêt juridique et administratif, mais aussi économique. L'action d'acheter via l'UGAP dispense de mettre en concurrence.

Dans le cadre des modalités de sa politique tarifaire, l'UGAP a mis en place en 2012 plusieurs tarifications. La COBAS bénéficie actuellement de la tarification « Grands Comptes » (approuvée lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2015).

Or l'UGAP met actuellement en place avec plusieurs Collectivités de la Gironde, dont Bordeaux Métropole, des conditions tarifaires encore plus avantageuses, par l'adhésion à la convention de « Partenariat » de l'UGAP.

La tarification « Partenariale » s'opère par réduction du taux de marge sur prix d'achat UGAP. Ce dernier varie selon la ligne produit concernée et les volumes de commandes prévisionnels. Cela concerne l'univers « véhicules et carburant » et l'univers « informatique et communication ».

La COBAS bénéficiera de ces conditions dès la signature de la convention, dès le premier euro dépensé, sans contrainte de seuils. La Collectivité conservera le bénéfice, et toujours sans restriction de seuils, pour les 3 autres univers « médical », « services » et « mobilier », de la meilleure remise « grands comptes » dès le premier euro de commande.

Cette convention permettra d'étendre l'accès à ces tarifications optimisées à l'ensemble des communes composant la Communauté d'Agglomération, si elles le souhaitent, et sans obligation d'engagement prévisionnel d'achat ou de commandes pour les communes.

La convention a une durée de quatre ans. La convention peut être dénoncée à tout moment moyennant un préavis de 3 mois.

Dans ce cadre, les économies réalisées, sur les engagements prévisionnels de la COBAS, sont estimées à 93 285 € HT.

Il vous est donc proposé d'habiliter le Président à signer une convention de Partenariat avec l'UGAP, et pour son exécution, toute commande dont le montant est inférieur au seuil fixé à l'article 26 du Code des marchés publics pour les marchés de fournitures et de services en procédure adaptée, conformément à la délibération n°14-29 du 25 avril 2014 (soit 209 000,00 € HT).

Après avis favorable du Bureau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ↳ APPROUVER la convention « de Partenariat » à passer entre la Communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud et l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP),
- ↳ AUTORISER le Président à signer ladite convention, et tous les documents y afférents,
- ↳ AUTORISER le Président à signer toute commande passée auprès de l'UGAP, bénéficiant des conditions contractuelles de ladite convention, pour un montant inférieur au seuil fixé à l'article 26 du Code des marchés publics pour les marchés de fournitures et de services en procédure adaptée, conformément à la délibération n°14-29 du 25 avril 2014.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus

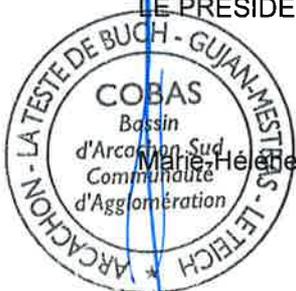
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET**

**N°16-58**

**CREATION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROTOCOLE DE DROIT SYNDICAL**

Mes Chers Collègues,

Vu l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, relative à la fonction publique territoriale,  
Vu le Décret n° 85-397 du 3 avril 1985, modifié, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis favorable du comité technique du 14 mars 2016,  
Vu les réunions de travail entre la Direction Générale et les organisations syndicales CGT et CFTC qui se sont tenues les 3,8 décembre 2015 et le 22 janvier 2016,

Considérant que cette démarche de concertation s'inscrit dans :

- La mise en place d'un nouvel équilibre entre les organisations syndicales, suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014,
- La nécessité de fixer des règles opérationnelles écrites et unifiées, pour les deux organisations syndicales
- La demande des partenaires sociaux d'exercer leurs droits dans des conditions plus favorables
- Un souhait de reprendre et favoriser le dialogue social par les deux parties

**Ce premier protocole de l'exercice du droit syndical au sein des services de la COBAS,** fruit d'un consensus entre la COBAS et les deux organisations syndicales CFTC et CGT a donc pour objectifs de :

- Clarifier les procédures
- Fixer les moyens alloués aux partenaires sociaux pour leur fonctionnement
- Définir les conditions d'attribution des autorisations d'absence et les décharges d'activité de service

Après avis favorable du bureau, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le protocole de l'exercice du droit syndical au sein des services de la COBAS, joint en annexe, signé par les organisations syndicales pour application immédiate à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : **ADOPTÉ**  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

**LE PRÉSIDENT**



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

**N°16-59**

## **ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé, d'actualiser le tableau des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, au sein de la COBAS dans le respect du cadre juridique de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité et d'encadrer les mouvements de personnels ; départ en retraite, recrutements, il est proposé d'ouvrir et de clôturer les postes budgétaires correspondant.

Le tableau des effectifs ouvrent et clôturent également les postes budgétaires correspondant aux avancements de grade, résultant des évaluations professionnelles 2015.

Le tableau annexé des effectifs inscrits au budget général est actualisé, dans les conditions suivantes :

- Suppression de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (article 53 de la loi précitée), suite à un départ en retraite et une réorganisation du Pôle ressources, directement rattaché désormais auprès du Directeur Général des Services
- Ouverture de 2 postes de rédacteur principal deuxième classe, 2 postes d'adjoint administratif deuxième classe et d'un poste de technicien principal première classe, suite aux avancements de grade
- Transformation du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, suite à la révocation d'un agent, en poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- Afin de renforcer les équipes de l'agence de développement économique BA2E, il est proposé d'ouvrir deux postes de chargé de mission de catégorie A, suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en charge notamment du développement du site internet, de développement marketing de l'agence de l'accompagnement et du conseil aux entreprises sur le plan fiscal et financier. Un poste de catégorie B sur les fondements de l'article 3-3-1° est également ouvert pour la prise en charge de missions administratives, comptables et d'accompagnement des entreprises. Ces postes s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la convention passée par la COBAS, au titre du Pays Bassin d'Arcachon, Val de l'Eyre

Le tableau annexé des effectifs inscrits au budget « pépinière » est actualisé, dans les conditions suivantes :

- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal première classe, dans le cadre d'un avancement de grade

Le tableau annexé des effectifs inscrits au budget « Régie de collecte et traitement des déchets » est actualisé, dans les conditions suivantes :

- Ouverture des postes de technicien principal première classe, agent de maîtrise principal, de 10 postes d'adjoints technique principal 1ère classe, dans le cadre d'avancements de grade
- Actualisation des postes budgétaires d'adjoints technique 2<sup>ème</sup> classe, permettant d'intégrer 4 agents contractuels sur des postes de titulaires et favoriser le recrutement de 2 agents contractuels sur des emplois permanents.
- Ouverture d'un poste budgétaire de rédacteur, de catégorie B, de la filière administrative qui sera, en lien avec le service RH et le Pôle Environnement en charge du suivi statutaire et administratif, sur place, des agents du Pôle.

Conformément au règlement intérieur du comité technique du 15 janvier 2015, et à l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, l'avis du comité technique a été sollicité le 14 mars 2016. L'ensemble des postes budgétaires est annexé à la présente délibération.

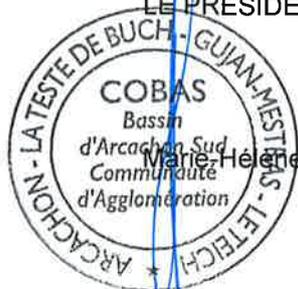
Après avis favorable du Bureau, je vous propose mes chers collègues, de bien vouloir :

- MODIFIER le tableau des effectifs dans les conditions définies ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.

**RAPPORTEUR : Jean-Paul CHANSAREL**

**N°16-60**

## **MEDECINE PREVENTIVE ET PROFESSIONNELLE MUTUALISEE**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 166-1,

Vu le Décret 82-453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, et notamment le titre III relatif à la médecine de prévention,

Vu le Décret 85-603 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment le titre III relatif à la médecine professionnelle et préventive,

Vu la délibération n°15-31 du Conseil Communautaire de la COBAS du 27 mars 2015, portant approbation du schéma de mutualisation, prévoyant la mise en place de moyens mutualisés pour la mise en oeuvre de la médecine professionnelle et préventive, sur le territoire de la COBAS,

Vu les avis favorables du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de vie au travail de la COBAS, en date du 8 décembre 2015,

Vu la délibération n° 15-323 du 14 décembre 2015 du Conseil Communautaire de la COBAS portant approbation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016, créant le poste budgétaire pour le recrutement d'un médecin territorial en charge de la médecine professionnelle et préventive pour les agents de la COBAS, de Gujan Mestras et de la Teste de Buch,

Vu les avis favorables des Comités Techniques et Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de vie au travail et les délibérations des conseils municipaux de la Gujan- Mestras et de la Teste de Buch portant approbation de la mise en place de la mutualisation du service de la médecine professionnelle et de prévention avec la COBAS à compter du 01 mai 2016,

Considérant la prise en charge par la COBAS, à compter du 01 mai 2016 du recrutement d'un médecin de prévention disposant de toutes les compétences nécessaires au bon suivi du personnel des collectivités et aux missions annexes y afférant,

Considérant que ledit médecin de prévention est actuellement en charge de cette mission auprès des villes de Gujan-Mestras et de La Teste de Buch, qu'il donne entière satisfaction,

Considérant les projets de conventions annexées à la présente délibération, définissant les conditions de répartition organisationnelles et financières desdites missions entre les collectivités concernées (COBAS, Ville et CCAS de LA TESTE, Ville et CCAS de GUJAN-MESTRAS),

Considérant le projet de bail transmis par le Ville de la Teste de Buch pour la location d'un local situé 12 rue de la Humeyre, sur le territoire de la commune, afin de permettre l'installation du service de médecine de prévention pour les agents de la COBAS, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,

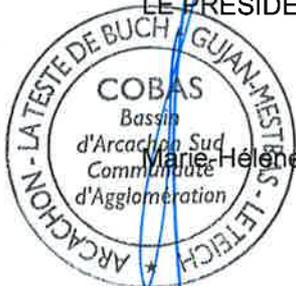
Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER la signature du bail avec la ville de la Teste de Buch pour la location d'un local situé 12 rue de la Humeyre, sur le territoire de La Teste de Buch, afin de permettre l'installation du service de médecine de prévention pour les agents de la COBAS, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,
- AUTORISER la signature d'une convention bilatérale permettant la mise en place de la mutualisation du service de la médecine de professionnelle et de prévention avec la Ville de Gujan –Mestras et son CCAS, à compter du 01 mai 2016,
- AUTORISER la signature d'une convention bilatérale permettant la mise en place de la mutualisation du service de la médecine professionnelle et de prévention avec la Ville de La Teste de Buch et son CCAS, à compter du 01 mai 2016,

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX



**COBAS**



Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU 25 MARS 2016 A 17 H 30**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE 25 MARS à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté, 2 Allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** BANSARD Sylvie, BIEHLER Jean-Bernard, BOURGOIN Michèle, CASTANDET André, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHAUVET Jacques, COEURET Eugène, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DE LAS HERAS Philippe, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DONZEAUD Evelyne, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques, FOULON Yves, FRESSAIX Dany, GRANET Maurice, GRONDONA Brigitte, GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, LAHON-GRIMAUD Loretta, LEONARD-MOUSSAC Françoise, LOURENÇO Tony, LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick, MONTEIL-MACARD Elisabeth, MOUSTIE André, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude

**ONT DONNE POUVOIR :**

Eric BERNARD à Jean-Jacques EROLES  
Geneviève BORDEDEBAT à Martine CAUSSARIEU  
Christine CHARTON à Thierry MAISONNAVE  
Françoise COINEAU à Pierre PRADAYROL  
Xavier PARIS à Marie-Hélène DES ESGAULX

**ABSENTS EXCUSES :**

Grégory JOSEPH  
Yvette MAUPILE

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services  
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth MONTEIL-MACARD est désignée comme Secrétaire de Séance et M. Tony LOURENÇO comme Secrétaire Adjoint.



**RAPPORTEUR : Jean-Claude VERGNERES**

**N°16-64**

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC AERONAUTIQUE DE LA  
COBAS – ACBA – AEROCLUB DU BASSIN D'ARCACHON – PBA PLANEURS DU BASSIN  
D'ARCACHON – EPSBA ECOLE DE PARACHUTISME SPORTIF DU BASSIN  
D'ARCACHON – ARCAM ARCACHON AERO MODELISME**

Mes Chers Collègues,

Les conventions d'occupation du domaine public aéronautique consenties aux associations ACBA – AEROCLUB DU BASSIN D'ARCACHON – PBA PLANEURS DU BASSIN D'ARCACHON – EPSBA ECOLE DE PARACHUTISME SPORTIF DU BASSIN D'ARCACHON – et ARCAM ARCACHON AERO MODELISME, arrivant à échéance au 31 mars 2016, ces associations ont demandé leur renouvellement.

Il est proposé de renouveler ces autorisations pour une durée de sept (7) ans, en vue de l'exercice de leurs activités associatives.

Les bénéficiaires feront leur affaire du respect des normes légales et réglementaires auxquelles est soumise leur activité, sur le site objet de la présente convention (notamment et s'il y a lieu : le respect de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses textes d'application).

Les autorisations seront consenties moyennant le paiement d'une redevance d'occupation annuelle, dont les dispositions ont été initialement définies par les délibérations n°09-80 du 26 mars 2009, n°12-60 en date du 30 mars 2012, et n°13-68 en date du 15 avril 2013.

Dans ce cadre :

- L'association ARCAM versera une redevance annuelle de 224,64 euros HT, soit 269,57 euros TTC (9,36 € HT x 24 m<sup>2</sup>) ;
- L'association EPSBA versera une redevance annuelle 3 734,64 euros HT, soit 4 481,57 euros TTC (9,36 € HT x 399 m<sup>2</sup>) ;
- L'association PBA versera une redevance annuelle de 7 871,76 euros HT, soit 9 446,11 euros TTC (9,36 € HT x 841m<sup>2</sup>) ;
- L'association ACBA versera une redevance annuelle de 7 020,00 euros (HT), soit 8 424,00 euros TTC (9,36 € HT x 750 m<sup>2</sup>).

Les occupants ne supporteront pas l'impôt foncier au titre des conventions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2122-1 et suivants, et L.2125-1 et suivants,

Vu les délibérations n°09-80 du 26 mars 2009, n°12-60 en date du 30 mars 2012, et n°13-68 en date du 15 avril 2013,

Vu les projets de convention d'occupation précaire,

Vu le rapport de présentation,

DECIDE

- D'APPROUVER les renouvellements des conventions d'occupation précaires du domaine public aéronautique au bénéfice des associations ACBA – AEROCLUB DU BASSIN D'ARCACHON – PBA PLANEURS DU BASSIN D'ARCACHON – EPSBA ECOLE DE PARACHUTISME SPORTIF DU BASSIN D'ARCACHON – ARCAM ARCACHON AERO MODELISME,
- D'APPROUVER les termes des conventions jointes à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Président à signer ces conventions.

Mme le Président met aux voix les propositions ci-dessus  
Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Arcachon le 31 mars 2016

LE PRESIDENT



Marie-Hélène DES ESGAULX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20160325-16-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 01/04/2016

Le Président  
Marie-Hélène DES ESGAULX

